

Nature de l'acte : 3.5

DECISION N° 2026_208

Mis en ligne le 04.10.2026
Transmis le 04.10.2026

CONCESSION N° 1471 AU CIMETIÈRE DU BON PASTEUR
RENOUVELLEMENT N° 2026-000041 - FAMILLE ROZADA - ÎLOT 2 RANG 10 TOMBE 23

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2122-18, L2122-22, L2122-23, L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17

Vu l'arrêté du 30 septembre 1977 portant règlement général sur la police des inhumations et des cimetières communaux,

Vu l'arrêté du 7 juin 2007 portant règlement des cimetières communaux relatif au jardin du souvenir et au columbarium,

Vu la délibération du Conseil municipal adoptant les tarifs en vigueur au jour de la demande,

Vu la délibération n°6 du Conseil municipal du 27 mars 2026 autorisant le maire, pour la durée de son mandat, à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

Vu l'arrêté n°2026_04_428 du 8 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Michel LABADY,

Vu la demande formulée le 02 septembre 2026 par M. ROZADA Manuel, domicilié à Poueyferré (Hautes-Pyrénées), 8 Bis rue Saint-Louis, et relative au renouvellement d'une concession de terrain au Cimetière du Bon Pasteur afin de conserver une sépulture familiale.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Il est accordé au Cimetière du Bon Pasteur, à M. ROZADA Manuel et afin de conserver la sépulture familiale ROZADA, le renouvellement d'une concession de terrain de 30 ans, prenant effet le 09 novembre 2024 et arrivant à expiration le 09 novembre 2054 moyennant la somme de sept cents euros qui a été versée.

Le numéro attribué à la concession est : 2026-000041.

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 2 septembre 2026

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Labady', written over a horizontal line.

Jean-Michel LABADY